ACCORD RUSSIE ROUMANIE

**1) Pacte d'Amitié**

1.1). La russie et la roumanie demeureront souveraines sur leur politique intérieure et extérieure et ni l'une ni l'autre ne prendront de mesures pour nuire au développement de l'autre alliance et de ses membres. 1.2) Les gouvernements des deux alliances devront entretenir des contacts fréquents et désamorceront rapidement toutes les situations de crise qui pourraient survenir. De plus, un ambassadeur de chaque alliance sera présent dans l'alliance amie en permanence pour faciliter les contacts.

1.3) Les deux alliances s'appuieront mutuellement dans les cas diplomatiques où le poids de l'autre alliance serait nécessaire. Par exemple en cas de crise diplomatique d'une des alliances du Pacte envers une alliance externe au Pacte, l'alliance concernée pourra compter sur le soutien diplomatique de son alliée. Ceci n'autorise pas l'une des alliances à faire entrer l'autre en guerre sans son consentement.

1.4) Les raids rentables menés sur un membre de l'autre alliance du pacte seront permis dans la limite d'un nombre d'attaques raisonnable, bien qu'à la demande du gouvernement d'un joueur agressé, il pourra être demandé qu'ils cessent pour ce joueur particulier dans l'intérêt de la paix.

**2) Pacte d'Entente Commerciale**

2.1) Création de liens commerciaux inter alliances afin de nouer des liens de nature économique. S'il est avéré que l'une des deux alliances surproduit une ressource, un partenariat à taux intéressant pour tous sera mis sur pied afin de permettre aux joueurs des deux alliances d'étendre le champs de leurs acheteurs potentiels. De même, les annonces commerciales des joueurs des alliances du Pacte seront mises à disposition de l'autre alliance dans le même but. 2.2) Les ambassadeurs de l'une et l'autre alliance pourront servir d'intermédiaires pour la diffusion des annonces commerciales et les moyens pour ce faire seront mis à leur disposition.

**3) Pacte de Défense Limitée**

3.1) En temps de guerre, déclarée ou subie, les deux alliances s'assisteront mutuellement par des échanges commerciaux avantagés et s’engageront à ne pas commercer avec les ennemis de l'autre alliance. Elles auront le devoir moral de supporter l'autre alliance autant qu'il leur sera possible et de nuire à ses ennemis autant qu'ils le jugeront bon. De plus, en l'absence d'une déclaration de guerre conjointe, les alliances membres sont invitées, quelle que soit leur politique vis à vis de l'ennemi, à encourager l'entraide militaire et commerciale spontanée entre leurs membres.

3.2) Le Pacte de Défense Limitée n'oblige en aucun cas une alliance du pacte à rentrer en guerre ouverte avec les ennemis déclarés de l'autre alliance du pacte. Cependant une alliance du pacte pourra, diplomatiquement, requérir de l'autre alliance qu'elle entre en guerre contre un ennemi commun, si elle juge que cet ennemi pourrait sérieusement la mettre, elle et ses membres, en danger. Dans ce cas, la demande d'entrée en guerre devra être transmise à l'autre alliance par les autorités les plus compétentes, ceci afin qu'elle soit soumise au protocole propre à l'alliance concernée avant qu'une décision (acceptation, refus ou compromis) ne soit rendu

Signature Bochorevitch pour la Russie Signature Ambassadeur roumain